

7I CONSEILS

Société par actions simplifiée
au capital de 300 euros

Siège social : 26 Avenue Victor Tassini, 07130 SAINT-PERAY
897 737 466 RCS AUBENAS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-deux octobre,
A neuf heures,

Les associés de la Société 7I CONSEILS se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier LANGLOIS D'ESTAINTOT, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Véronique LANGLOIS D'ESTAINTOT est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 300 actions sur les 300 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the document.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de la modification de l'objet social et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier, à compter de ce jour, l'objet social qui devient : Activité de conseil auprès des entreprises et des particuliers destinée à en favoriser le développement par l'assistance administrative, juridique, comptable, financière, commerciale et technique ainsi que par l'aide à la prise de décision, la stratégie, le coaching, la formation et l'accompagnement.
Le cas échéant activité de prise de participations dans le cadre de cet objectif.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

"Activité de conseil auprès des entreprises et des particuliers destinée à en favoriser le développement par l'assistance administrative, juridique, comptable, financière, commerciale et technique ainsi que par l'aide à la prise de décision, la stratégie, le coaching, la formation et l'accompagnement.

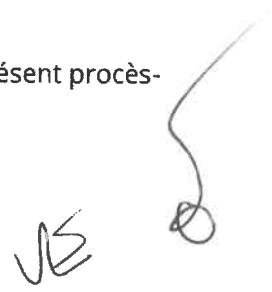
Le cas échéant activité de prise de participations dans le cadre de cet objectif"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Olivier LANGLOIS D'ESTAINOT

A large, stylized handwritten signature in black ink, starting with a long horizontal stroke that curves upwards and then loops back down to the left.

Le secrétaire

Véronique LANGLOIS D'ESTAINOT

A handwritten signature in black ink, featuring a series of loops and a long horizontal stroke at the end.